



## Année scolaire 2024 - 2025

# CONTRAT DE SCOLARISATION

Entre l'établissement scolaire :

**Notre Dame** établissement privé catholique en contrat d'association avec l'Etat, sis à **Saint Paul Trois Châteaux** représenté par **Mme SICARD**, Cheffe d'établissement agissant par délégation au nom de l'Organisme de Gestion.

**ET**

Les représentants légaux de ou des enfants ci-après désignés « les parents ».

Il a été convenu ce qui suit :

### Sommaire

Article 1 – Objet :.....	2
Article 2 - Obligations de l'établissement :.....	2
Article 3 - Obligations des parents :.....	2
Article 4 - Assurance :.....	2
Article 5 - Urgences médicales, Chirurgicales et accidents :.....	2
Article 6 - Dégradation volontaire de matériel :.....	3
Article 7 - Durée, suspension partielle du contrat, résiliation :.....	3
Article 8 - Droit d'accès aux informations recueillies :.....	4
Article 9 – Documents associés à ce contrat :.....	4

☎ : 04.75.04.91.24

## Article 1 – Objet :

La présente convention a pour objet de définir les conditions d'admission de l'enfant ou des enfants désigné(s) dans le document « [Engagement des parents - annexe n° 3](#) » de ce présent contrat au sein de l'établissement scolaire Notre Dame.

La présente convention fixe les droits et devoirs de chacune des parties contractantes.

## Article 2 - Obligations de l'établissement :

L'établissement Notre Dame s'engage à :

- ❖ Scolariser chaque enfant pour l'année scolaire 2024-2025.
- ❖ Leur faire bénéficier et leur donner accès aux dispositions périscolaires mises en place (service de restauration, garderies du matin et/ou du soir, étude du soir)

## Article 3 - Obligations des parents :

Les parents s'engagent à inscrire chaque enfant conformément à la « [Fiche d'inscription - annexe n°4](#) » pour l'année scolaire 2024-2025 au sein de l'établissement Notre Dame et :

- **Reconnaissent avoir pris connaissance du :**

- ❖ **Présent contrat de scolarisation,**
- ❖ **Projet éducatif <sup>(1)</sup>,**
- ❖ **Projet pastoral <sup>(1)</sup>,**
- ❖ **Projet pédagogique d'établissement <sup>(1)</sup>,**
- ❖ **Règlement intérieur <sup>(1)</sup>,**
- ❖ **Règlement financier <sup>(1)</sup>.**

<sup>(1)</sup> Documents consultables sur le site internet de l'école [www.ecole-notredame-sp3c.com](http://www.ecole-notredame-sp3c.com) ou sur le site internet Ecole directe

- **Déclarent expressément y adhérer et s'engagent à les respecter.**

- **Attestent avoir pris connaissance du coût de la scolarisation de leur(s) enfant(s) au sein de l'école Notre Dame et s'engagent à en assumer la charge** même si le paiement est effectué par un tiers dans les conditions exprimées dans le « [Règlement financier - annexe n° 2](#) ».

A cet effet, les parents s'engagent à répondre à toute demande d'information de l'établissement concernant les responsables payeurs.

## Article 4 - Assurance :

Les parents s'engagent à souscrire le contrat d'assurance proposé par l'école.

## Article 5 - Urgences médicales, Chirurgicales et accidents :

En cas d'accident nécessitant une prise en charge par les services d'urgence, les parents autorisent expressément l'établissement à prendre toute décision nécessaire.

☎ : 04.75.04.91.24

L'établissement s'engage à prévenir les parents dans les délais les plus brefs après la survenue de l'accident suivant les indications portées dans la « [Fiche d'urgence - annexe n° 5](#) ».

## Article 6 - Dégradation volontaire de matériel :

La remise en état ou le remplacement du matériel dégradé par un élève fera l'objet d'une facturation aux parents concernés sur la base du coût réel incluant les frais de main-d'œuvre. En cas de refus, ceci mettra fin au contrat de scolarisation avec l'école Notre Dame.

## Article 7 - Durée, suspension partielle du contrat, résiliation :

- **Durée** : Le présent contrat est valable pour l'année scolaire 2024-2025.
- **Suspension partielle du contrat** : L'accès à l'établissement sur temps scolaire et/ou périscolaire pourra être suspendu par décision du Chef d'établissement :
  - ❖ Pour le temps scolaire suite à un Conseil de discipline.
  - ❖ Suite à des problèmes comportementaux sur temps périscolaire ayant fait l'objet d'information aux parents.
  - ❖ Pour défaut de paiement des services scolaires et périscolaires constaté après relance écrite aux parents.

Cette suspension fera l'objet d'une notification aux parents par courrier recommandé avec accusé de réception.

### - Résiliation en cours d'année scolaire :

#### ❖ A l'initiative de l'établissement :

En dehors des cas prévus par le règlement intérieur, le présent contrat de scolarisation peut être résilié par l'établissement en cours d'année pour :

- Dégradation de la relation de confiance et difficultés de communication avec les parents.
- Défaut de paiement (après 2 défauts de paiement) et/ou relances pour impayées (après 2 relances).

#### ❖ A l'initiative des parents :

Le présent contrat de scolarisation pourra être résilié en cours d'année. Néanmoins le coût de la scolarisation au prorata temporis pour la période écoulée, le solde des sommes dues au titre des activités périscolaires, resteront à la charge des parents. Les frais d'inscription resteront également acquis à l'établissement.

### Résiliation en fin d'année scolaire :

#### ❖ A l'initiative de l'établissement :

L'établissement se réserve le droit de résilier tout contrat en fin d'année scolaire pour des causes réelles et sérieuses notamment en cas d'impayé, **de désaccord des parents avec le projet éducatif et pastoral, de perte de confiance entre l'établissement et la famille.**

L'établissement s'engage à informer les parents de cette décision au plus tard le 1er juin de l'année en cours.

#### ❖ A l'initiative des parents :

Les parents informent l'établissement de la non- réinscription de leur enfant à l'occasion de la demande de réinscription formulée par l'école.

Sauf en cas de cause réelle et sérieuse (déménagement, orientation, sanction disciplinaire), au-delà de la date fixée pour le retour des **fiches de réinscription** les sommes qui auront pu être

☎ : 04.75.04.91.24

**ECOLE NOTRE DAME**

2bis, rue Louis-Pommier  
26130 Saint Paul Trois Châteaux

Courriel : [secretariat@ecole-notredame-sp3c.com](mailto:secretariat@ecole-notredame-sp3c.com)  
Site internet : [www.ecole-notredame-sp3c.com](http://www.ecole-notredame-sp3c.com)

Page 3 sur 5

versées à l'établissement dans le cadre de l'inscription, lui resteront acquises. Une indemnité de résiliation sera également due.

## Article 8 - Droit d'accès aux informations recueillies :




Les informations recueillies dans le cadre de ce contrat et de ces annexes sont obligatoires pour l'inscription dans l'établissement. Elles font l'objet de traitements informatiques. Seules les données répondant à des obligations légales de conservation ou d'archivage sont conservées, au départ de l'élève, dans les dossiers de l'établissement.

Sauf opposition écrite « [Opposition au droit à l'image - annexe 6](#) », les parents autorisent également gracieusement l'établissement à diffuser ou reproduire pour sa communication interne ou externe pour tous usages les photos et/ou vidéos représentant leur enfant. Cette autorisation est donnée pour tout type de support écrit ou électronique et pour une durée indéterminée.





Conformément à la loi "informatique et libertés" et à l'ensemble de la réglementation sur la protection des données personnelles -RGPD- les parents bénéficient d'un droit d'accès et de rectification aux informations concernant leur enfant. Pour exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, les parents pourront s'adresser au chef d'établissement. Une note d'information, annexée à la présente convention « [Traitement des données personnelles - annexe n°1](#) », précise quelles sont les données à caractère personnel qui sont traitées au sein de l'établissement scolaire, et des droits d'accès, de rectification, d'opposition et d'effacement dont vous disposez.


## Article 9 – Documents associés à ce contrat :

### - Documents disponibles dans votre espace Ecole Directe

-  Le présent contrat de scolarisation.
-  L'annexe n° 1 : Traitement des données personnelles des élèves et de leurs représentants légaux.
-  L'annexe n° 2 : Règlement financier.

### - Documents du dossier d'inscription à retourner à l'établissement scolaire par la famille

-  L'annexe n° 3 : Engagement des parents - Signature du contrat de scolarisation.
-  L'annexe n° 4 : Fiche d'inscription.
-  L'annexe n° 5 : Fiche d'urgence.
-  L'annexe n° 6 : Opposition au droit à l'image.

 : 04.75.04.91.24

**ECOLE NOTRE DAME**

2bis, rue Louis-Pommier  
26130 Saint Paul Trois Châteaux

Courriel : [secretariat@ecole-notredame-sp3c.com](mailto:secretariat@ecole-notredame-sp3c.com)  
Site internet : [www.ecole-notredame-sp3c.com](http://www.ecole-notredame-sp3c.com)

Page 5 sur 5